

Renonce a la nationalite francaise

Par **FranciscoXavier**, le **08/10/2015** à **23:47**

Mon père Alberto LEVY ITURRALDE né le 21 mai 1907 avait la nationalité française. Il était fils d'un français marié avec une bolivienne. En décembre 1927, c'est à dire avant mai 1928 il décide renoncer à la nationalité française, pour acquérir la nationalité bolivienne. La renonce est acceptée entre janvier et février 1928 par la Préfecture de Police, les Ministères de la Guerre et de Justice est certifié conforme à l'original conserve aux Archives Nationales sous le code 47901X28.

Il n'avait pas encore 21 ans. Est-il valable sa renonce?